

30/11/2023



nitidae filières & territoires

Méthodologie pour l'élaboration d'un plan d'usage des terres participatif à l'échelle villageoise

Manuel d'élaboration des Plans de Développement du Village et de Gestion des Terroirs (MPDVGT) (Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement)



Elsa Sanial, Pauline Jitten, Clovis Grinand, Virginie Vergnes,
Benjamin Garnier et Romuald Vaudry
NITIDAE/EFI

Sommaire

1	Contexte	0
1.1	Place du PUT dans le déroulé de l'élaboration d'un PDVGT	0
2	Préparation de l'élaboration d'un PUT	2
2.1	Constitution du comité technique élargi	2
3	Elaboration d'un PUT	4
3.1	Déroulement général	4
3.2	Détail des activités à conduire	5
3.2.1	Jour 1 : Elaboration et impression de la carte satellite	5
3.2.2	Jour 2 : Introduction aux notions de planification et familiarisation avec la spatialisation	6
3.2.3	Jour 3 : Elaboration du PUT sur le support cartographique	8
3.2.4	Jour 4 : Gouvernance, règles d'usage et validation du PUT	10
3.2.5	Jour 5 et 6 : Finalisation et numérisation	11
3.2.6	Jour 7 : Restitution et Approbation du PUT	12
3.3	Outils et supports méthodologiques à l'étape 3	12
3.3.1	Description de l'animation des ateliers	12

1 Contexte

Dans le cadre de l’élargissement de son plateau de planification à tous les échelons du territoire ivoirien, le Ministère de l’Économie, du Plan et du Développement (MEPD), en 2021, a initié l’élaboration du Manuel d’élaboration des Plans de Développement du Village et de Gestion des Terroirs (MPDVGT) qui permettra de planifier le développement au niveau village avec la prise en compte des nouvelles thématiques de développement. **Afin d’enrichir ce manuel d’une dimension spatiale, le présent document propose une méthodologie pour l’élaboration de Plan d’Usage des Terres (PUT) à l’échelle villageoise en Côte d’Ivoire.**

La planification participative permet une meilleure prise en compte des contraintes de développement au niveau local, elle impose une implication efficace des populations. Cette approche vise à réduire la charge conflictuelle de la gestion des terres et à renforcer les approches durables. Spatialiser la planification permet de l’ancrer dans une réalité territoriale. C’est une étape indispensable pour s’assurer de la faisabilité des projets de développement local, pour harmoniser et rendre cohérente les initiatives à l’échelle villageoise et de façon générale, familiariser les populations locales à la culture de la planification.

Cette méthodologie propose donc le détail du déroulé d’ateliers de planification participatifs, la liste du matériel nécessaire et recense les outils d’animation et de cartographie (à chaque fois que ce pictogramme est présent, il invite le lecteur à consulter l’annexe Boîte à outils pour trouver le descriptif des méthodes d’animation et des tutoriels techniques pour la cartographie).

Cette méthodologie a été présentée lors de l’atelier national de présentation de la méthodologie de planification de l’usage des terres au niveau villageois qui a eu lieu le 09 novembre 2023 à Abidjan sous la présidence du MEPD et adoptée par acclamation avec recommandation d’inclure une étape de publicité sur l’élaboration des PUT et de consultation public suite à la numérisation (ou suite à la version papier).

1.1 Place du PUT dans le déroulé de l’élaboration d’un PDVGT

Rédigé en 2023 par la Direction Générale de l’Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local (DGATDRL), l’actuel projet de MPDVGT précise la méthodologie et les étapes successives d’élaboration d’un PDVGT. Ce document fait suite au Manuel de Planification Locale Participative (MPLP)¹ élaboré en 2014 et adapté à l’échelle villageoise en 2018. Il prévoit, au sein du processus participatif, une étape de planification spatiale participative qui était absente des Plans de Développement Locaux (PDL) tels que décrits par le MPLP.

Cette étape de planification, d’après le MPDVGT, a lieu lors de l’étape 3, celle qui consiste à élaborer le PDVGT à proprement parler et qui advient suite au diagnostic participatif qui aura permis de délimiter la zone de planification, d’en comprendre la situation socio-économique et les principaux leviers de développement.

Cette étape 3 est décomposée en 5 activités comme suit :

- Activité 1 : rédaction du *draft0* du PDVGT en prenant en compte les résultats du diagnostic participatif
- Activité 2 : préparation de l’atelier central de planification

¹ Manuel de planification locale participative (2014) adapté au niveau villageois, République de Côte d’Ivoire (2018)

- Activité 3 : conduite des travaux de l'atelier central de planification (délimitation de l'extension possible du village, de l'emplacement des équipements et infrastructures et de la gestion future de l'espace disponible)
- **Activité 4 : réalisation d'un atelier de planification spatiale**
- Activité 5 : validation du *draft1* du PDVGT.

Ainsi, nous proposons que l'activité de PUT soit intégrée en partie au diagnostic participatif (cette étape concernera l'état des lieux de l'usage et occupation des terres actuelles) et au PDVGT à proprement parler pour tout ce qui concerne la projection future. La figure ci-dessous illustre cette proposition. Les éléments concernant le PUT apparaissent en bleu.

Insertion du volet spatial

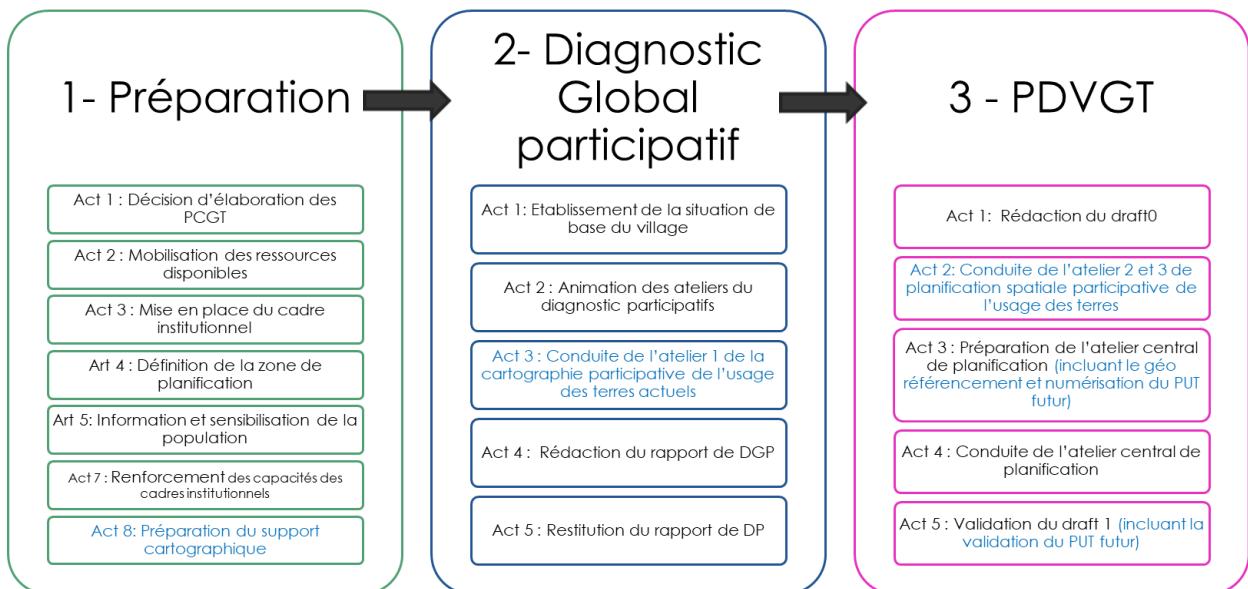


Figure 1 : Du diagnostic participatif au plan de développement : proposition d'insertion du volet spatial (en bleu) au sein de la méthodologie proposée par la DGATDRL. (Nitidae, 2023)

Placer la tenue des ateliers participatifs des PUT au début de la phase d'élaboration du PDVGT permettra aux animateurs d'avoir une bonne connaissance préalable des dynamiques du village. La cartographie produite lors des ateliers pourra ensuite servir de canevas pour l'élaboration du plan. Une fois la première version de ce plan de développement validée (fin de l'étape 3), une éventuelle révision du PUT pourra être proposée si jamais celui-ci n'est pas cohérent avec les visions du plan de développement. Si les résultats de la planification spatiale impliquent la mise en œuvre d'opérations concrètes, leur organisation pourra avoir lieu lors de l'étape 4 (MPDVGT) de programmation des investissements.

2 Préparation de l'élaboration d'un PUT

2.1 Constitution du comité technique élargi

La constitution du groupe de participants pour les ateliers d'élaboration du PUT est réalisée en amont des ateliers. Ce groupe correspond à minima au comité technique du PDVGT tel que prévu dans le MPDVGT. Pour l'élaboration du PUT ce comité pourra être enrichi, sur la base du volontariat par des personnes représentatives de l'hétérogénéité socio-économique du village telle qu'elle aura été identifiée lors du diagnostic (quartier d'habitation, campements, origines, activités, position sociale, genre etc...). Cet élargissement intègre également les acteurs clés du foncier (comité de gestion foncière, chefs de terre, représentants des campements...). La parité de genre sera recherchée. Toutes les parties prenantes sont représentées en nombre homogène, ce qui n'est pas forcément représentatif de la composition du village.

Afin de favoriser la participation de tous et toutes, notamment pour ceux qui sont le moins à l'aise à l'oral, le nombre de participants sera restreint à une taille raisonnable de 2 ou 3 représentants pour chaque partie prenante. Ainsi, le nombre de participants pour les ateliers est de 30 à 40 personnes. Lors de certaines phases des ateliers, des sous-groupes non-mixtes sont constitués pour réaliser l'exercice demandé. Cette séparation en plusieurs sous-groupes exige la coopération comme mode de relation et met en valeur l'individu et ce qu'il a à partager au sein d'un groupe.

Le travail du consultant consiste à aller mobiliser et motiver, en amont, les différentes parties prenantes. Celles-ci seront considérées pendant l'exercice comme de véritables porte-paroles. Toutefois, le consultant ne cherchera pas à mobiliser seulement des personnes qui sont déjà des porte-paroles au sein de leur communauté mais aussi des personnes lambda qui auront une légitimité liée à leur participation à l'élaboration du PUT.

Voici un exemple de constitution d'un comité technique élargi pour l'élaboration d'un PUT (en violet les membres prévus par le MPDVGT, en vert ceux qui peuvent être ajoutés pour le PUT) :

- **Président** : Président de la mutuelle de développement du village ;
- **Vice-président** : Vice-président de la mutuelle de développement du village ;
- **Secrétaire** : Secrétaire de la mutuelle de développement ;

Membres :

- 2 représentants du Ministère du Plan ;
 - 1 représentant de la génération au pouvoir ;
 - 1 représentant de l'association des jeunes
 - 2 représentantes de l'association des femmes ;
 - 1 représentant de la sous-préfecture ou de la mairie ;
 - 1 représentant de chaque secteur de l'administration publique, présent dans le village
 - 1 représentant de toutes les coopératives agricoles présentes dans le village ;
 - 1 représentant des allochtones ;
 - 1 représentant des allochènes ;
 - 2 représentants des cadres à la retraite
-
- 2 représentants de la gestion foncière (le cas échéant)
 - Représentants des grandes familles qui composent le village
 - Chefs des terres (le cas échéant)
 - Chefs des campements

- Chefs de quartiers
- 2 représentants des agriculteurs aux petites exploitations
- 2 représentants des agriculteurs aux grandes exploitations
- 2 représentantes des non agriculteurs (fonctionnaire, commerçants, artisans...)
- 2 représentantes des éleveurs

Note d'attention : La parité hommes/femmes est vivement à encourager au sein du groupe de cartographie participative. Il faut aussi prioriser la participation des résidents au village.

La parité de genre étant difficile à obtenir spontanément, il s'agira d'exiger du village que le comité technique du PUT soit constitué de manière paritaire et adapter prioritairement les horaires des réunions aux contraintes des femmes. Malgré ces précautions, si la parité n'est toujours pas atteinte, les options suivantes pourront être considérées en cas de surreprésentation des hommes au sein du groupe :

- Partir de la proposition de carte mentale future des femmes pour mettre les hommes en position de la discuter plutôt que d'imposer leurs propres propositions ;
- Demander aux sous-groupes hommes d'établir entre eux un premier consensus autour d'une carte mentale future masculine avant de la confronter à celle du sous-groupe des femmes ;
- Demander aux animateurs de défendre a priori les propositions féminines

3 Elaboration d'un PUT

3.1 Déroulement général

La méthodologie ici proposée se répartit entre l'étape 1 et 3 et comprends les 5 activités suivantes :

- Activité 1: Préparation du support cartographique (Etape 1) et publicité à réaliser pour informer des travaux sur le PUT 
- Activité 2 : Constitution du comité technique élargi et conduite des trois ateliers de planification spatiale à savoir :
 - Atelier 1: Usages des terres actuels et repérage sur le support cartographique, amorce de la projection future (au sein de l'étape 2 de Diagnostic participatif)
- Activité 3 : Constitution du comité technique élargi et conduite des deux ateliers de planification spatiale à savoir :
 - Atelier 2 : Projection future, élaboration et cartographie du zonage (étape 3)
 - Atelier 3 : Règles d'accès et gouvernance des terres, validation du *draft0* du PUT (étape 3)
 - Pré-validation de la carte par le comité technique élargi
- Activité 4 : Géo-référencement et numérisation du *draft0* du PUT (Etape 3) 
- Activité 5 : Restitution et Validation du *draft1* du PUT (Etape 3) 

Tableau 1 : Liste des activités

Etapes	ACTIVITÉS	RESPONSABLES DES ACTIVITÉS	AUTRES PARTIES PRENANTES	Nombre de Jour
Etape 1	Activité 1 : Préparation du support cartographique + impression	Consultant	Publicité de l'activité au grand public 1 mois avant (ou à faire encore en Amon)	1,5
Etape 2	Activité 2 : Conduite de l'atelier 1	Consultant	Comité technique du PUT	1
Etape 3	Activité 3 : Conduite de l'atelier 2 et 3	Consultant	Comité technique du PUT	1 (ou 2 ½ journées)
Etape 3	Activité 4 : Géo-référencement et numérisation du <i>draft0</i> du PUT	Consultant		2
Etape 3	Activité 5 : Validation du <i>draft1</i> du PUT	Consultant	Comité technique du PUT Comité de pilotage Consultation publique	1

Ces différentes activités peuvent se dérouler sur environ 7 à 10 jours et impliquer une équipe compétente en cartographie et en animation composée de 3 à 4 personnes.

3.2 Détail des activités à conduire

3.2.1 Jour 1 : Elaboration et impression de la carte satellite

La carte servant de support pour l'élaboration du PUT est une photo aérienne récente en très haute résolution telles que celles proposées par Google Earth par exemple. La boîte à outil propose un tutoriel détaillé pour la réalisation de cette carte grand format .

Selon la date de la photo, il peut s'avérer que des corrections soient nécessaires (modification du tracé d'une piste, agrandissement du village...). Il s'agira donc de bien vérifier la date de l'image. Sur cette image, les limites du village sont représentées par un polygone. Ces limites doivent faire l'objet d'un consensus préalable (soit le village est déjà officiellement délimité, soit les consultants devront faire un travail de délimitation lors du diagnostic participatif). En effet, si les limites ne font pas l'objet d'un consensus avant le déroulé de l'atelier, elles risquent de faire débat pendant l'atelier et de gêner le bon déroulé de l'exercice. Cette carte support devra être imprimée en haute résolution (300dpi) en noir et blanc ou en couleur sur une bâche d'au moins 1.5m*1.5m et pour une échelle de 1:10000^{ème}.

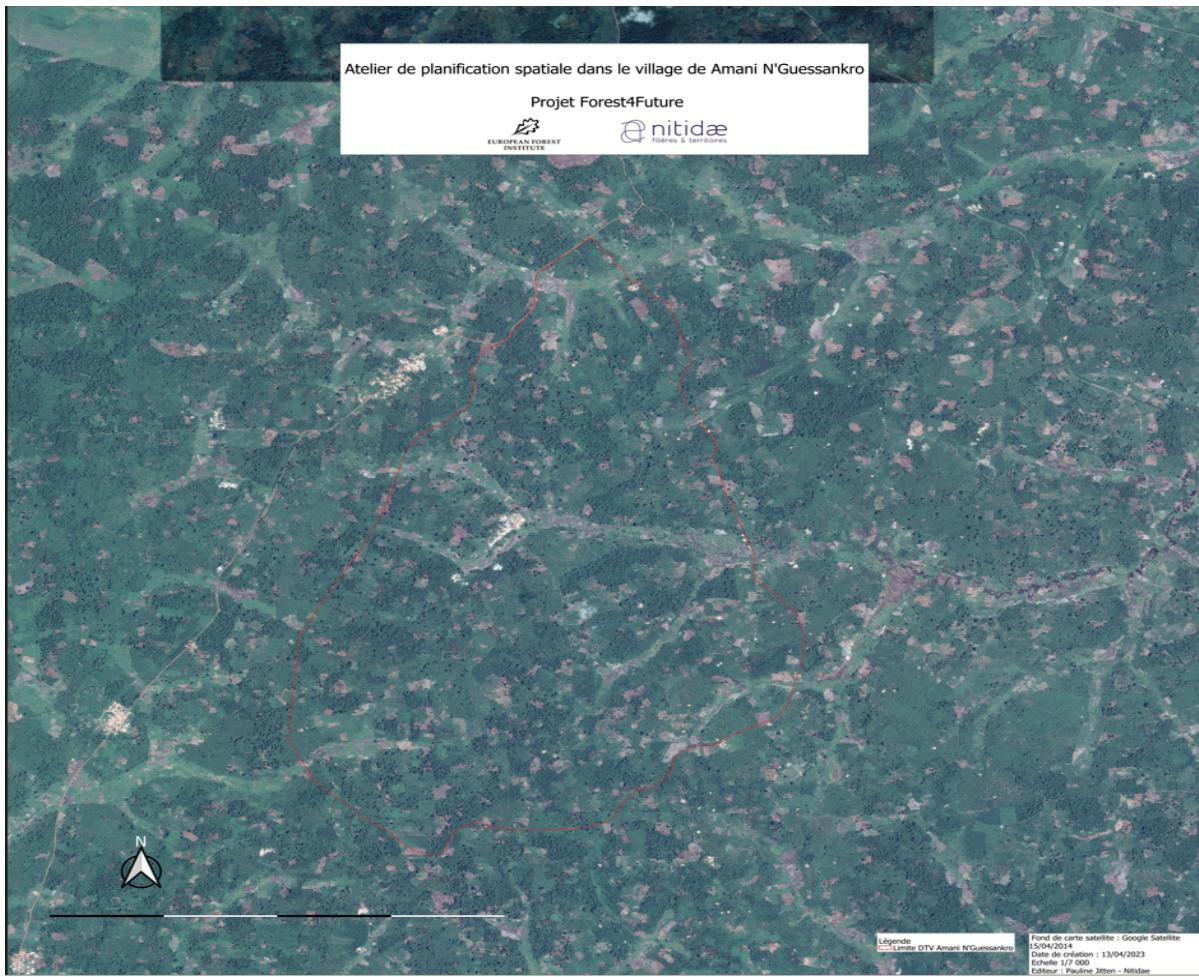


Figure 2: Illustration d'une carte couleur 1,5m*1,5m avec les limites du terroir villageois

Une fois imprimée la carte pourra être installée dans une salle commune du village et laissée à disposition des personnes qui souhaiteraient venir la consulter même en dehors des heures de déroulé des ateliers. Cela permet une plus grande appropriation du support par les participants et une certaine transparence envers les personnes ne participant pas directement aux ateliers.

3.2.2 Jour 2 : Introduction aux notions de planification et familiarisation avec la spatialisation

La première activité consiste, en plénière, à présenter les objectifs de l'exercice, introduire la notion de planification spatiale, bien définir l'horizon de travail (10 ans) et plus particulièrement expliquer la méthode adoptée et le programme de travail sur les trois ateliers à venir. A ce stade, il est important de faire comprendre aux participants que le groupe doit être relativement stable durant les trois ateliers, les participants s'engagent donc à participer à l'intégralité des ateliers. Cette séance introductory se termine par quelques échanges avec les participants sur le mode de questions réponses.

La seconde étape, permettant de rentrer dans le vif du sujet, consiste à demander aux participants de lister l'ensemble des usages et occupations des terres qui existent sur le territoire actuellement. Cette étape a lieu en mobilisant l'ensemble des participants dans un échange libre. Une personne (soit l'animateur soit un participant) prend note des usages des terres qui sont cités. Lors de ces échanges libres impliquant l'ensemble des participants, l'animateur doit veiller à la bonne répartition de la parole et à l'écoute entre les personnes (prise de tour de parole, bâton de parole ). Une fois la liste des usages des terres établie, il s'agira de la simplifier en rassemblant par exemple toutes les cultures vivrières ou en distinguant les cultures pérennes et les cultures annuelles. Elle pourra également être complétée par les animateurs afin de correspondre à la nomenclature du PUT proposée ci-dessous.

A partir de la liste simplifiée, il s'agira de demander aux participants de hiérarchiser les usages par importance de superficie à l'aide de la méthode du diagramme préférentiel (). Identifier les usages dominants ou minoritaires permet de poser les premiers jalons de la planification spatiale. En effet, si les forêts apparaissent comme largement minoritaires, cela pourra attirer l'attention des participants sur l'importance de leur préservation par exemple. A l'inverse, certains usages des terres majoritaires pourront également être identifiés comme étant de première importance pour la planification. Cette liste simplifiée d'usage des terres et leur hiérarchisation servira de base à la nomenclature du PUT. A l'issue de ce travail, une pause déjeuner pourra être envisagée.

L'après-midi, les participants seront invités à se répartir en sous-groupes non mixtes. Par « sous-groupe non mixte » il est entendu un groupe homogène du point de vue du genre et de la situation socio-économique. Bien que la parité soit visée dans la constitution des parties prenantes (cf ci-après), les femmes sont souvent minoritaires dans ce genre d'exercice, ainsi il est possible qu'elles ne constituent qu'un seul sous-groupe. Ces sous-groupes peuvent être constitués de 4 à 10 personnes. L'équipe d'animation devra être assez nombreuse pour pouvoir être présente et à l'écoute au sein de chacun des sous-groupes. Chacun de ces sous-groupes sera invité, sur une grande feuille de *paperboard* à dessiner une carte mentale () de leur territoire. Ces cartes mentales montreront l'espace tel que chaque sous-groupe se le représente mettant en lumière les éléments structurants tels que les pistes, les cours d'eau, les bas-fonds, les forêts etc... Les participants (et animateurs) devront porter une attention particulière à représenter les usages des terres qui auront été décrits précédemment sur ces cartes mentales. A l'issue de ce travail, chaque sous-groupe désigne un porte-parole qui viendra présenter le travail du groupe en plénière. L'objectif de l'animateur lors de ces présentations est d'essayer qu'elles soient le moins chronophages possibles et que ressortent les principales différences de perceptions qui existent entre les sous-groupes.

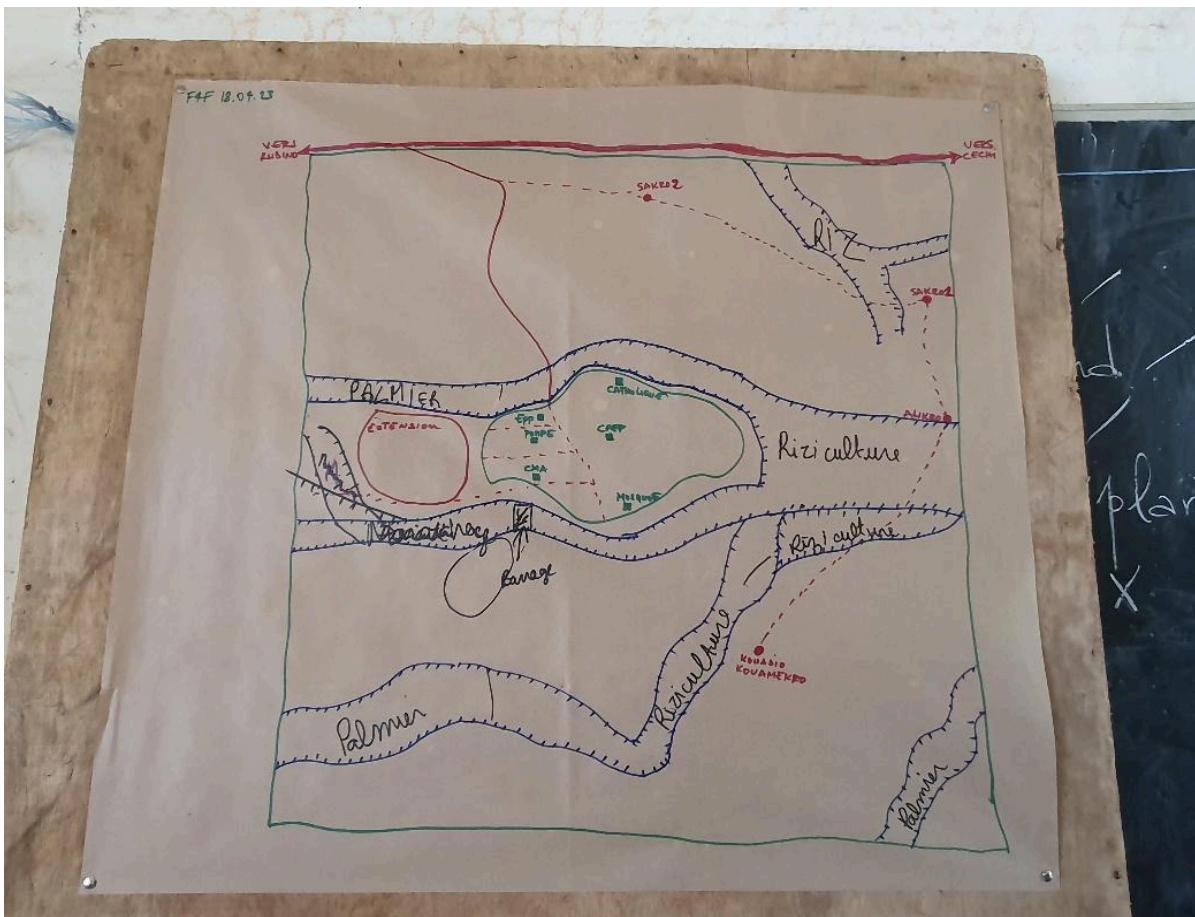


Figure 3: Représentation des usages des terres

Suite à cette étape, le support cartographique (photo aérienne, voir détails ci-après) sera présenté aux participants. Ceux-ci seront invités à circuler librement pour venir essayer de se repérer sur la carte. Les éléments qui ressortent systématiquement des cartes mentales pourront par exemple être identifiés voire indiqués sur la carte. Ce moment plus informel permettra aux participants de faire une pause. L'animateur joue simplement le rôle de facilitateur, guidant les participants dans leurs explorations.

3.2.3 Jour 3 : Elaboration du PUT sur le support cartographique

L'objectif de cette journée est d'arriver à une première forme de consensus sur le PUT du village concerné. Pour atteindre cela, plusieurs étapes successives sont envisagées.

La journée démarre par un nouvel exercice en sous-groupes. Les sous-groupes restent les mêmes tout le long du processus, donc il faudra s'assurer de mobiliser les mêmes personnes que lors de l'atelier 1. Ils seront invités à réitérer l'exercice de la carte mentale (⚙️) mais en essayant de réaliser une carte mentale du futur. L'horizon temporel devra être fixé par les animateurs et devra correspondre à l'horizon temporel du futur PUT. Les participants devront donc imaginer une planification pour les différents espaces du village et de son territoire : quel(s) usage(s) ? quelles limites ? quelle localisation ? etc... La journée se conclura sur cet exercice. Les participants seront invités à rejoindre leurs communautés et à échanger avec elles de façon informelle de cette première ébauche de planification afin de se nourrir d'éventuels commentaires de leurs homologues.

Ensuite a lieu une restitution en plénière de l'exercice des cartes mentales futures réalisées la veille (ou lors de la journée 1) en fin d'atelier. Chaque sous-groupe nomme un porte-parole qui vient exposer cette carte. Ici encore, le rôle de l'animateur est d'identifier et de

mettre en lumière les principaux points de divergences entre les différentes cartes et de veiller à ce que ces divergences soient prises en compte tout au long de la journée.

Après exposition et discussion de ces différentes projections, l'ensemble des participants se réunit autour du support cartographique et continue de discuter de la planification. L'animateur aide à procéder progressivement, chaque zonage pourra être discuté l'un après l'autre. Dès qu'une vocation est validée par tout le monde, celle-ci peut-être délimitée et indiquée sur la carte support à l'aide de punaises, de papiers de couleurs, etc... (⚙️). S'il y a des blocages pour arriver au consensus, des outils d'animation comme le débat groupé ou le débat mouvant peuvent être utilisés (🎯).

A la fin des échanges, la nomenclature du PUT devra correspondre à minima à celle proposée ici (Tableau 4). Toutefois, des éléments supplémentaires pourront être ajoutés au gré des propositions villageoises (aménagement particulier pour un bas-fonds par exemple).

Tableau 2: Nomenclature à utiliser pour les PUT

Zones urbaines (ZU)	<ul style="list-style-type: none"> - Zone urbaine actuelle - Zone à urbaniser (immédiatement ou à moyen terme)
Zones agricoles et agroforestières (ZA)	<ul style="list-style-type: none"> - Zone de production agricole individuelle cultures pérennes/cultures vivrières, systèmes agroforestiers - Bas-fonds aménageables (<i>indiquer les vocations des différents bas-fonds</i>)
Zones forestières* (ZF)	<ul style="list-style-type: none"> - Forêts dense / Forêt ouverte - Forêts secondaires / Forêts dégradées - Mangroves/forêts humides/forêts galerie - Plantations forestières

** A défaut de carte d'occupation des sols spécifiquement développée pour le village concerné, il est recommandé d'utiliser la carte d'occupation du sol 2023 du BNETD, notamment pour localiser les zones forestières. Ainsi la nomenclature forestière du PUT et la nomenclature du BNETD sont identiques.*

La vocation des jachères (= forêts secondaires dans la classe « forêts secondaires / forêts dégradées » de la nomenclature du BNETD) fera l'objet d'une attention particulière. Il conviendra notamment de discuter de la possibilité de les distinguer selon leur âge (+/- 5 ans par exemple) et selon les vocations correspondantes. Si le terme du PUT est fixé à 10 ans par exemple, il est possible que de nombreuses jeunes jachères passent dans la classe de vieilles jachères au terme du PUT alors que de nombreuses vieilles jachères pourraient être remises en culture.



Figure 4: Photo d'une carte PUT issue des échanges avec les populations (post-it de couleur représentant les différents usages)

3.2.4 Jour 4 : Gouvernance, règles d'usage et validation du PUT

Dans la continuité des réflexions concernant le PUT, cette dernière journée de mobilisation des parties prenantes porte sur l'établissement de règles communes pour l'usage de chacun des zonages représentés sur le PUT.

Tout en respectant le libre choix des propriétaires individuels sur leurs parcelles agricoles par exemple, il s'agit aussi de respecter ici strictement le corpus législatif national qui s'impose évidemment à tous et qui doit donc faire l'objet d'une certaine sensibilisation, à l'image du Code Forestier de 2019 et de ses différents textes d'application. A titre d'exemple, puisqu'il existe un décret encadrant le déboisement dans le domaine rural², il s'agit de bien faire comprendre aux villageois que la (re)mise en culture de vieilles jachères ou de forêts dégradées, quoique planifiée dans un PUT, qu'il soit officiellement validé ou non, ne peut se soustraire à l'obtention d'une autorisation tel que prévu par le décret en question.

Pour cette étape, et afin de bien guider le débat, le consultant devra avoir une idée aussi claire que possible du corpus législatif relatif, entre autres, à l'environnement, à la foresterie, à l'usage des terres et à l'urbanisme. Le cas échéant, il pourra idéalement s'appuyer sur les Services Techniques Déconcentrés des ministères correspondants qui ont toute légitimité pour mener cette sensibilisation. Idéalement, le MEPD devrait au préalable mobiliser les différents

² Décret 2020-423 du 29 avril 2020 fixant les conditions de déboisement et de défrichement dans le domaine forestier national.

ministères afin de recueillir la réglementation importante à connaître/partager/prendre en compte dans le cadre de la planification de l'usage des terres (exemple : condition de défrichement dans le domaine rural, etc)

Pour autant, de grands principes directeurs peuvent aussi être discutés et le village peut se doter de règles communes compatibles avec ce corpus législatif. Ainsi, par exemple, il peut être décidé que l'usage de produits phytosanitaires est restreint sur certaines zones sensibles, ou que tel bas-fonds sera géré collectivement après rachat aux propriétaires ou que telle forêt fera l'objet d'une interdiction de mise en culture. Pour chacun des zonages, il s'agira d'identifier le statut foncier des terres concernées (propriété individuelle, collective) et le mode de faire-valoir (location, faire-valoir direct, métayage...) afin de ne pas formuler de règles incohérentes avec ce dernier.

Une fois ces règles d'usage établies, le *draft0* du PUT (zonage + règles d'usage) peut être soumis à la validation en plénière par le comité technique élargit. Cette décision doit être prise par consentement. Le consentement se distingue du consensus. Il n'indique pas que tout le monde est d'accord avec la décision, ce qui est illusoire, mais plutôt que personne n'a d'opposition franche à la décision. Cette validation peut être réalisée à l'aide de la méthode d'applaudissement triplé (👏). Si la validation a lieu, le PUT sert alors de canevas spatial à la poursuite des réflexions sur les principaux axes de travail pour le développement du village telles que menées dans les étapes suivantes du PDVGT.

3.2.5 Jour 5 et 6 : Finalisation et numérisation

Tout au long des ateliers il conviendra d'avoir en tête de prendre des photos des différentes productions de chaque sous-groupe (cartes mentales actuelles et futures, PUT etc...). Le PUT validé en fin d'exercice devra être pris en photo avec une bonne qualité d'image et orienté vers le nord. Cette photo servira ensuite de base pour la numérisation du PUT (cf page suivante). La boîte à outil propose une méthodologie pour numériser le PUT à l'aide du logiciel libre QGis 🛡.

La carte PUT devra contenir à minima la numérisation simplifiée de l'aménagement tel que prévu dans le tableau 4

Selon le niveau de détail de la cartographie des usages des sols ou des images à Très Haute Résolution utilisées (ex images récentes de Google Earth) et selon les résultats des consultations, le détail des cartes devrait être celui présenté ci-dessous (Figure 5) – ce niveau des détails a été adoptée lors de l'atelier du 09 novembre 2023.

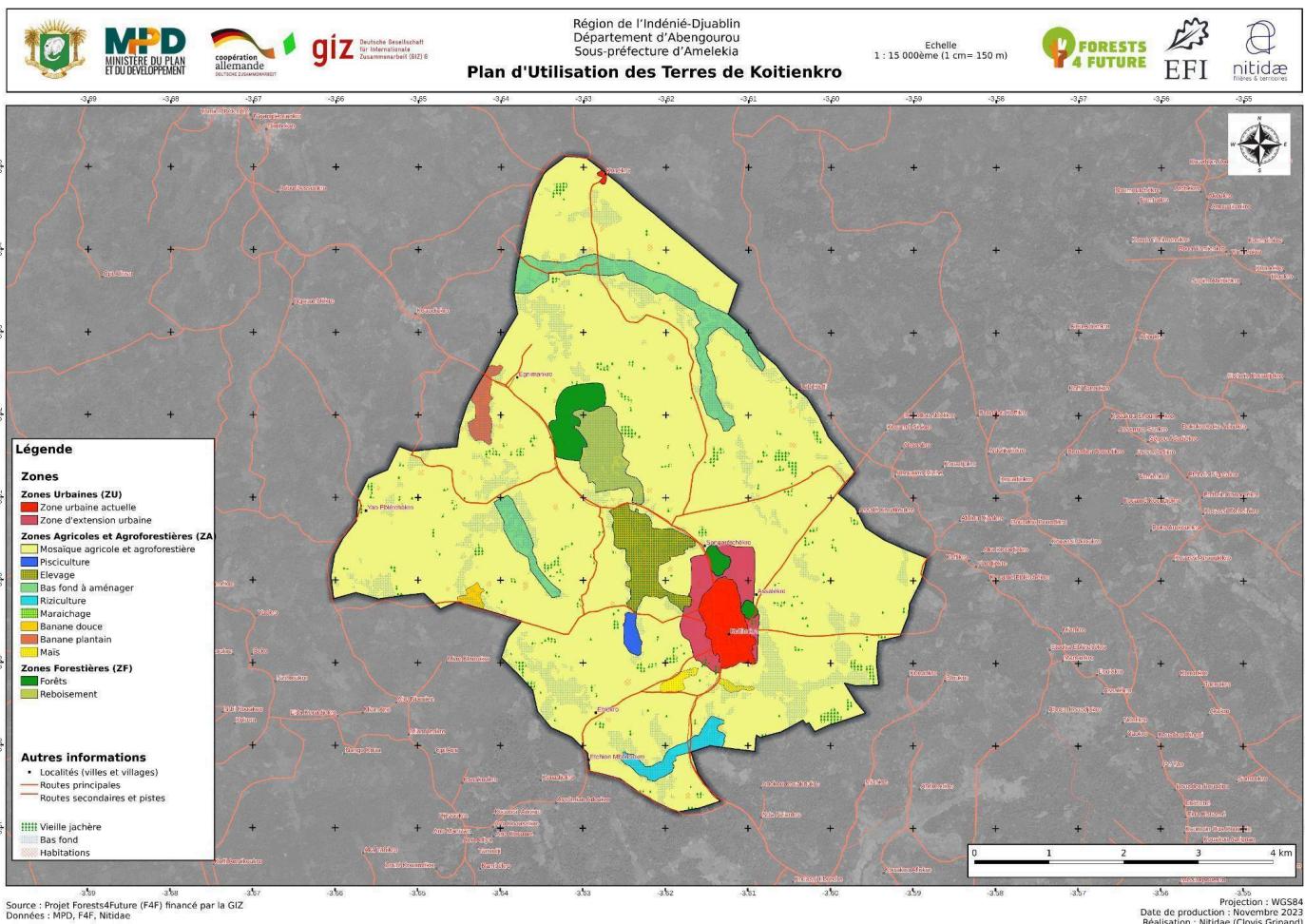


Figure 5 : PUT de Koitienkro

3.2.6 Jour 7 : Restitution et Approbation du PUT

Une fois le PUT élaboré, il doit être validé par le comité de pilotage. Suite à cette validation, Nitidae suggère une phase de consultation publique durant laquelle le PUT est affiché et accessible à la population du village qui pourra déposer d'éventuels commentaires ou demandes selon un processus qui resterait à formaliser. Le PUT numérisé sera présenté sur un grand support et les règles d'accès seront rédigées sur un document de synthèse faisant référence à la nomenclature du PUT. Une fois cette phase de consultation publique échue, et les éventuels retours des populations pris en compte par le comité technique, le PUT ainsi que le PDVGT sont approuvés par le corps préfectoral.

3.3 Outils et supports méthodologiques à l'étape 3

3.3.1 Description de l'animation des ateliers

Pour résumer, le travail d'élaboration du PUT se déroule sur trois ateliers distincts (cf tableaux pages suivantes) qui s'organisent sous différentes configurations à savoir :



Activité en plénière (une personne présente quelque chose au reste des participants, possibilité de question réponse)



Discussion de groupe (les participants sont invités à réagir et à débattre)



Travail en sous-groupes non mixtes (les participants sont réunis à petits groupes homogènes du point de vue du genre et de la situation socio-économique)



Travail sur le support cartographique (les participants sont invités à se réunir autour du support cartographique pour y discuter des zonages en manipulant les objets cartographiques : papiers de couleur, marqueurs, punaises...)

Tableau 3 : Liste des objectifs et méthodes d'animations de l'atelier 1

ATELIER 1 – Journée complète		
Activités (durée)	Objectif pour les participants et les animateurs	Méthode d'animation
°Tour de table °Présentation de la planification spatiale °Présentation des objectifs, méthodologie et programme de travail (40 min)	>>Faire comprendre les objectifs de l'exercice de planification spatiale aux participant.e.s	
°Recensement des usages actuels des terres présents sur le territoire villageois (20 min)	>>Familiariser les participant.e.s avec la notion d'usage des terres >>Présenter la nomenclature PUT	 
°Hiérarchisation des usages du sol par importance de superficie (30 min)	>>Familiariser les participant.e.s avec la notion d'usage des terres >>Identifier les usages d'intérêt pour la planification (ressources abondantes/rares...)	 Diagramme préférentiel 
°Elaboration de cartes mentales représentant le village et les principaux usages des terres (1h)	>>Familiariser les participant.e.s avec la représentation spatiale >>Identifier la diversité des représentations et de l'usage de l'espace >>Identifier les éléments structurants la représentation spatiale des villageois (pistes, cours d'eau, lieux sacrés, forêt...)	   
Présentation de la carte photo aérienne (45 min)	>>Travailler la lecture de carte Repérer les éléments remarquables	

Tableau 4: Liste des objectifs et méthodes d'animations de l'atelier 2

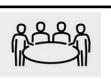
ATELIER 2 – Demi-journée		
Activités (durée)	Objectif pour les participants et les animateurs	Méthode d'animation
°Réalisation des cartes mentales futures (1h)	>>Identifier les visions divergentes >>Identifier les éléments structurants la représentation spatiale	 
Restitution des cartes mentales futures (1h)	>>Obtenir un consensus à partir des différentes visions	
°Etablissement du zonage sur la carte support (1h)	>>Spatialiser les projections futures >>Approfondir la planification spatiale, faire émerger de nouvelles idées	
°Discussion pour établir un consensus sur ce zonage (1h)	>>Obtenir un consensus à partir des différentes visions	 Groupe débat/ débat mouvant 

Tableau 5: Liste des objectifs et méthodes d'animations de l'atelier 3

ATELIER 3 – Demi-journée		
Activités (durée)	Objectif pour les participants et les animateurs	Méthode d'animation
°Propositions pour la gouvernance de chaque zone et des règles d'usage (1h30)	>> Faire émerger des propositions de règles d'usage qui reflètent les besoins et aspirations du village >> Faire tendre la discussions vers la thématique de l'usage <u>durable</u> des terres forestières et agricoles	 
°Discussion pour établir un consensus sur ces règles (1h)	>> Identifier les différents points de divergence et tenter de les dépasser	 Groupe débat/ débat mouvant 
°Validation du PUT et des règles d'usage (15 min)	>> Obtenir un PUT qui fasse l'objet d'un consentement	 Applaudissement triplé ()

Commentaire : Les trois ateliers peuvent être répartis sur deux ou trois jours. 1 jour à l'étape 2 et 2 demi-journées à l'étape 3.

Recommandation ; Il est préférable que les ateliers aient lieu de façon rapprochée dans le temps. Toutefois, selon les aléas, il est possible de séparer les activités de façon différente d'une journée à l'autre (ex : entre l'atelier 2 et l'atelier 3 la discussion pour établir le consensus sur le

zonage peut avoir lieu en début d'atelier 3 au lieu d'être en fin d'atelier 2). L'essentiel est de privilégier la concentration et l'implication des participants. Si la journée a pris du retard et que l'on ressent de la fatigue ou de la lassitude, il est préférable de reporter l'activité à l'atelier suivant. Il est indispensable de s'assurer que les étapes de recherche de consensus et de validation ne soient pas réalisées de façon hâtive.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des méthodes, outils et canevas utilisés pour les activités de cette étape.

Tableau 6 : Synthèse des méthodes, outils et canevas à utiliser à l'Étape 3

N°	Méthodes/Outils/Canevas	Activités utilisant l'outil	Usage
3.1	Image satellite grand format et à très haute résolution	Activité 1 : Préparation du support cartographique	
3.2	Image satellite grand format et à très haute résolution Animation diverses (4 types)	Activité 2 : Conduite des trois ateliers de planification spatiale à savoir : <u>Atelier 1</u> : Usages des terres actuel et repérage sur le support cartographique, amorce de la projection future	Visualisation du territoire villageois
3.3	Image satellite grand format et à très haute résolution Animation diverses (4 types)	Activité 3/Atelier 2 : projection future, élaboration et cartographie du zonage	Elaboration du PUT (support papier)
3.4	Image satellite grand format + PUT provisoire	Activité 3/Atelier 3 : Règles d'accès et gouvernance des terres, validation	Discussion des règles d'accès pour chaque item du PUT
3.5	PUT numérisé et document de synthèse pour les règles d'accès	Activité 4 : Géo-référencement et numérisation du draft0 du PUT	Elaboration de la carte représentant le PUT
3.6	Animation en plénière (applaudissement triplé)	Activité 5 : Restitution et Validation du PUT et des règles d'accès	Validation du PUT